



la Houlotte

bulletin d'information de la commune de Champillon

Edito : On se refait une beauté ?



Comme vous le savez sûrement, la rue Pasteur va connaître une cure de jouvence.

Trois raisons à cette dernière :

Tout d'abord, les réseaux vieillissants et en très mauvais état nous obligent, après un passage caméra, à revoir l'ensemble constitué par l'eau potable, l'eau usée et l'eau pluviale. Cette compétence est assurée par la Communauté de Communes, dont un ingénieur en supervisera l'exécution.

Mais aussi, l'enfouissement des réseaux : la rue Pasteur est la voirie la plus empruntée du village et cet enchevêtrement de câbles électriques et téléphoniques n'avait plus raison d'être dans une commune magnifique comme la nôtre.

Enfin, la sécurité, avec des voiries apaisées qui vont devenir de plus en plus la règle dans les agglomérations. Nous continuons de prendre de l'avance après le passage à 30 km/h dans l'ensemble du village.

Pour ce qui concerne la rue Pasteur, après sa complète rénovation, elle sera limitée à 20 km/h afin de faire cohabiter harmonieusement piétons, vélos et véhicules à moteurs en mouvement ou en stationnement. Cette limitation de vitesse nous est imposée car nous ne disposons pas de suffisamment de largeur pour implanter des trottoirs réglementaires, tout en conservant des possibilités de stationnement.

Les travaux devraient débuter courant octobre et vont entraîner des changements d'habitudes.

Ainsi, la rue Pasteur sera fermée à la circulation pendant la durée des travaux, estimée à 8 mois, sauf pour les riverains. Ces derniers ont été informés lors d'une réunion en mairie début juillet, leur présentant le planning de l'avancement. Les travaux devant démarrer par le bas de la rue, il sera impossible d'opérer un demi-tour, donc inutile de vous y engager.

Nous comprenons que tout ceci sera contraignant, mais, comme dit l'adage, il faut savoir souffrir pour être beau...

Pour rappel, la rue des Gouttes d'Or, parallèle à la rue Pasteur, permettra de relier le bas et le haut du village sans problème, sans oublier la rue Henri Martin. La mairie restera accessible en vous garantissant la rue Saint-Vincent.

C'est Cédric MAUDUIT, maire adjoint chargé des travaux, qui supervisera l'ensemble.

Autres travaux en cours, l'installation des caméras de vidéoprotection. Comme promis, nous devrions avoir un réseau en état de fonctionnement avant la fin de l'année.

Pour terminer ce propos, je souhaiterais évoquer avec vous la réflexion actuelle de la Communauté de Communes, dont c'est la compétence, d'éteindre les luminaires la nuit dans l'ensemble des villages de notre collectivité. Nous sommes à votre écoute à ce sujet, n'hésitez pas à nous faire remonter vos idées par mail sur info@champillon.com ou par courrier dans la boîte aux lettres de la mairie. Nous devons trouver nous aussi des solutions pour consommer moins d'énergie, je compte sur vous : ensemble on est plus fort.

Votre maire, Jean-Marc Béguin

SOMMAIRE

PAGE 1 Edito

PAGE 2 Au revoir Joseph !

Le Marché des Créateurs

La vendange de la vigne communale

Annulation du voyage offert

L'atelier d'aquarelle par Patrick Adam

Le cours d'Art floral

PAGE 3 Octobre Rose

La rentrée du Mei Hua Zhuang

Le marché mensuel

L'atelier bonhomme de neige

Une citrouille offerte

PAGE 4 Rénovation énergétique

Calendrier des chasses en battue

L'agenda

INFO MAIRIE :

Secrétariat de Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00, puis de 13h30 à 15h00

Vous pouvez nous contacter par mail :

Secrétariat : info@champillon.com

Maire : jm.beguina@champillon.com

Adjoints :

jp.crepin@champillon.com

c.mauduit@champillon.com

mm.adam@champillon.com

k.neubarth@champillon.com

Le site de la commune :

www.champillon.com
reprend toutes ces informations.

Au revoir Joseph !



Joseph, connu de tous les habitants du village, nous a quittés discrètement mi-septembre.

Nous avons tous beaucoup de peine, tellement il était une figure de Champillon.

Toujours prêt à donner un coup de mains aux employés communaux ou au service du prêtre, il va nous manquer.

Nous lui avons rendu hommage lors de ses obsèques en l'église Saint Barnabé.

Le Marché des Créateurs

Une vingtaine d'artistes et artisans ont exposé leurs créations lors du 3ème Marché des Créateurs le dimanche 25 septembre 2022.

Il y en avait pour tous les goûts : des produits de bouche, du miel, des peintures, de la couture, des bijoux, des jouets, des objets de déco etc.

Le Comité des Fêtes tient à remercier les exposants présents pour cet événement, qui fut une belle réussite et sera réitéré l'année prochaine !



La vendange de la vigne communale

Les Champillonnais se sont donnés rendez-vous le vendredi 2 septembre pour la vendange de la vigne communale. Une dizaine d'habitants ont répondu présent.

Nous souhaitons remercier les résidents du Foyer de Vie Jacques Paul Bru, qui sont également venus nous aider. La récolte a pu être réalisée en deux heures.

Après la cueillette a eu lieu le traditionnel casse-croûte.

Merci à toutes les personnes présentes pour l'occasion, et à l'année prochaine !



Annulation du voyage offert

Suite au nombre trop faible d'inscriptions pour le voyage offert par la commune, le conseil municipal a décidé de l'annuler.

Un **panier gourmand** pour les Champillonnais de plus de 75 ans est prévu pour la fin d'année.

Le **repas de la Commune**, pour les plus de 60 ans, sera organisé au printemps prochain.

L'atelier d'aquarelle par Patrick Adam

Début octobre, les ateliers d'aquarelle par Patrick Adam reprendront **tous les lundis de 15h30 à 17h30, et tous les mardis de 14h30 à 16h30, salle Clair-Vigne.**

Contact : Patrick Adam au **06.52.77.75.05** ou à **patrick.adam.champillon@orange.fr**



Le cours d'Art floral

Après deux mois de congé estival, c'est avec plaisir que nous avons repris l'activité Art floral. Avec les conseils de Marie-Jo, nous avons réalisé une composition assez technique. Des feuilles de typha, aspidistra, chico entremêlés ont été piquées dans la mousse. Nous avons rajouté des roses, des callas, des œillets etc.

A noter les prochaines dates : **Jeu**di 20 octobre - **Jeu**di 17 novembre - **Jeu**di 8 décembre.

Si vous désirez vous joindre à nous afin de passer un après-midi sympathique et convivial, renseignements auprès de Sylvie Andrieux au : **03.26.59.46.55.**



Octobre Rose

Comme chaque année, la commune participe à l'« Octobre rose », une campagne de mobilisation pour la **lutte contre le cancer du sein**.

Pendant tout le mois d'octobre, la mairie va s'éclairer de rose.

En collaboration avec le Comité des Fêtes, une **course à pied et marche** est de nouveau organisée. Cette année la date retenue est le **samedi 8 octobre**.

Vous pouvez choisir un **parcours de 5km, 10 km ou le parcours enfant**.

Inscription le jour même, place Pol Baudet, pour **5,00€** (tarif unique).

Départ de 9h30 à 10h00. Les dons seront reversés à une association.

Renseignements au 06.99.17.03.69.

L'association **#DonneTonSoutif** sera présente le même jour sur le parking de la salle des fêtes. C'est le moment de faire une bonne action en faisant **don de vos soutifs** !

Vos soutifs seront triés par des bénévoles, classés, puis revendus d'occasion à petits prix lors de manifestations, au profit de la **lutte contre le cancer**.

L'argent sera reversé à des patientes atteintes du cancer et à des associations de lutte contre le cancer du sein en Champagne-Ardennes et Grand-Est.

Les soutifs abîmés seront mis au recyclage ou transformés pour une solution écologique.

L'association collecte également les perruques.

Des **enveloppes sont aussi disponibles en mairie**, pour déposer des soutifs dans la **boîte aux lettres du 25 rue Henri Martin à Champillon**.

A vos tiroirs et suivez-les sur le **facebook de l'association "DONNE TON SOUTIF"** !



Le marché mensuel

Le prochain marché aura lieu le **samedi 15 octobre**, de 9h à 13h sur le parking de la salle des fêtes.

Avec une **nouveauté**, la présence des **Délices du Fenua**, qui vous fera découvrir des **saveurs culinaires des îles Wallis et Futuna**.

Vous retrouverez la boulangerie-pâtisserie Le Trio avec ses **poulets rôtis** et pommes de terre à réserver au **03.26.49.86.31**.

Egalement Marc Collet avec son étal de fruits et légumes, ainsi qu'un vigneron de Champillon pour un **apéritif**.

Plus d'informations à venir sur Panneau Pocket.

La rentrée du Mei Hua Zhuang

C'est la rentrée au Mei Hua Zhang ! Les cours ont déjà commencé sous le soleil de début août. L'effectif était présent, hormis les vengeurs bien-sûr, mais renforcé des pratiquants rémois venus se ressourcer à Champillon.



L'assemblée générale de l'association européenne aura lieu cette année à Champillon le **mercredi 5 octobre 2022** et sera l'occasion de réunir les représentants des différentes associations locales.

L'association de Champillon organisera également le stage national d'été 2023 qui aura lieu en partie sur certains sites d'Épernay.

Rappelons les horaires des cours :

Lundi de 18h30 à 20h salle annexe du gymnase de terre rouge à Épernay.

Mercredi de 18h30 à 20h salle des fêtes de Champillon.

Contacts : **M. Arsène 06.30.13.18.43** ou **JL. Tissier 06.73.33.78.44**.

L'atelier bonhomme de neige

La commune donne rendez-vous aux Champillonais, petits et grands, pour un atelier bonhomme de neige le **mercredi 2 novembre à partir de 14h au 5 rue Bel Air**.

Ces créations serviront à **décorer le village cet hiver** !

L'atelier se terminera par un **goûter partagé**, chacun amènera ce qui lui fait plaisir. L'ensemble sera mis en commun.

Inscription obligatoire au 06.99.17.03.69.



Une citrouille offerte

La mairie offrira à chaque famille une citrouille à décorer afin **d'embellir le village pour Halloween** !



Rendez-vous au marché du **samedi 15 octobre**, sur le parking de la salle des fêtes, entre 9h et 13h. **Réservation obligatoire au 06.99.17.03.69**.

Rénovation énergétique : conseils pour éviter les arnaques

Vous souhaitez effectuer une rénovation énergétique de votre logement ? Restez vigilant ! En effet, certaines entreprises se comportent de façon peu scrupuleuse avec les consommateurs : devis incompréhensibles, crédits camouflés, labels de qualité mensongers, réalisation de prestations parfois non conformes, etc.

Voici quelques réflexes à suivre afin de réaliser les travaux énergétiques de votre logement en toute sérénité :

D'abord, depuis la loi du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique est strictement interdit. Si vous êtes l'objet d'un démarchage téléphonique par une entreprise de ce domaine, ne donnez pas suite. De même, méfiez-vous tout particulièrement des entreprises prétendant être mandatées par un organisme public, car les services publics ne démarchent jamais, que ça soit par internet, par téléphone ou au domicile.

Les consommateurs ayant contracté avec des professionnels en méconnaissance de l'interdiction du démarchage téléphonique peuvent exercer une action auprès du juge civil dans le but de faire annuler leur contrat.

En cas de doute sur un professionnel, contactez un conseiller France Rénov' (le service public qui vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique) et profitez gratuitement de conseils personnalisés pour mener à bien votre projet.



Pour trouver un professionnel « garant de l'environnement » RGE ou vérifier que le professionnel que vous engagez est bien labellisé RGE : consultez l'annuaire des professionnels RGE. Attention cependant, être labellisé RGE ne garantit pas que l'entreprise n'ait pas de pratiques commerciales trompeuses.

Si vous avez signé un contrat pour des travaux de rénovation énergétique suite à un démarchage à domicile et que vous souhaitez changer d'avis, n'hésitez pas à faire valoir votre droit à la rétractation prévu par la loi dans un délai de 14 jours.

À l'inverse, pour les achats effectués directement en magasin, le droit de rétractation n'est pas encadré par la loi.

En cas de financement des travaux par un prêt, soyez vigilant en cas de remboursement différé des premières mensualités. De telles modalités peuvent contribuer à augmenter significativement le coût total du prêt.

Soyez aussi vigilant à l'attestation de fin de travaux, qui confirme la conformité de la prestation rendue et marque le début des obligations de remboursement.

En cas de litige avec une entreprise suite à des travaux ne s'étant pas déroulés comme prévu, vous disposez de plusieurs options :



- En cas de problème rencontré avec une entreprise RGE, vous pouvez faire un signalement sur le site france-renov.fr.
- Faites-vous assister par une association agréée de protection des consommateurs.
- Signalez les manquements du professionnel aux pouvoirs publics. Par exemple sur SignalConso qui, selon la nature du litige, vous permet de bénéficier de conseils et d'obtenir des informations relatives à vos droits en tant que consommateur. Vous pouvez également contacter la direction départementale de la protection des populations ou la direction départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de votre département. Ou encore, faites appel à un conciliateur de justice. Ce dernier peut être sollicité gratuitement.
- En dernier recours, saisissez la justice civile, c'est-à-dire le juge des contentieux de la protection (ex juge du tribunal d'instance) ou le tribunal judiciaire (fusion du tribunal d'instance et du tribunal de grande instance) selon le montant du litige.

Calendrier des chasses en battue

La période d'ouverture générale de la chasse à tir (arme à feu et arc) est fixée pour le département de la Marne **du dimanche 18 septembre 2022 au mardi 28 février 2023**. Retrouvez ci-dessous les dates prévisionnelles de chasse autour de Champillon.

Pour Champillon / Dizy :

-samedi 8 octobre 2022	-vendredi 30 décembre 2022
-samedi 22 octobre 2022	-dimanche 15 janvier 2023
-samedi 5 novembre 2022	-dimanche 29 janvier 2023
-samedi 19 novembre 2022	-samedi 11 février 2023
-samedi 3 décembre 2022	-samedi 25 février 2023
-samedi 17 décembre 2022	

Pour « La Malmaison » / Mutigny :

-mercredi 12 octobre 2022	-mercredi 28 décembre 2022
-dimanche 23 octobre 2022	-dimanche 8 janvier 2023
-mercredi 2 novembre 2022	-mercredi 18 janvier 2023
-dimanche 13 novembre 2022	-dimanche 29 janvier 2023
-mercredi 23 novembre 2022	-mercredi 8 février 2023
-dimanche 4 décembre 2022	-dimanche 19 février 2023
-mercredi 14 décembre 2022	-dimanche 26 février 2023

L'agenda

● Samedi 8 octobre : Marche pour Octobre Rose, départ de 9h30 à 10h, parking de la salle des fêtes

- Samedi 15 octobre : Marché mensuel de 9h à 13h sur le parking de la salle des fêtes, avec 1 citrouille offerte par famille !
- Mercredi 2 novembre : Atelier bonhomme de neige, à partir de 14h au 5 rue Bel Air. Inscriptions au : 06.99.17.03.69
- Vendredi 18 novembre : Soirée Beaujolais Nouveau organisée par le Comité des Fêtes
- Vendredi 16 décembre : Voeux du Maire à 18h30, salle Henri Lagache
- Samedi 17 décembre : Noël des enfants organisé par le Comité des Fêtes